

Délibération n° 11

*Objet : Convention
MCV*

Date de convocation :

24 mai 2022

Date d'affichage :

24 mai 2022

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
15

Nombre de votants :

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt deux
Le 31 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
M. Gérard ROCHE a donné procuration à M. Alain BELLICCHI
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL

Absents : M. Joël COMBALBERT, Mme Marie-Laurence PRAISSAC, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre VALETTE

Monsieur le Maire indique que l'association Moissac Culture Vibration propose l'organisation d'un festival, « 26^{ème} festival des voix, des lieux ...des mondes », dont l'objet est la promotion et la diffusion des musiques du monde, et la valorisation du patrimoine, du 2 au 6 août 2022 avec une programmation sur la ville de Lafrançaise le mardi 2 et mercredi 3 août 2022.

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée de la convention à intervenir entre la Commune de Lafrançaise et l'association M.C.V.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de valider la convention ainsi présentée,
- Approuve le versement d'une subvention de 5 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL